

# Vous souhaitez créer une Epl ? nous vous guidons pas à pas.

*La Fédération des Epl accompagne les élus qui souhaitent créer une Epl en alimentant leur réflexion stratégique et en les guidant dans la conduite de leur projet.*

*La Fédération et les collectivités locales partagent les mêmes objectifs : créer une société sur des bases solides, afin d'en garantir la pérennité et le développement.*

## Orienter le choix des décideurs

La première interrogation de fond porte sur l'opportunité de créer une Entreprise publique locale. La Fédération des Epl peut être amenée à déconseiller la création d'une Epl si toutes les conditions de réussite ne sont pas réunies. Une fois le projet d'Epl validé dans ses grandes lignes, certaines questions restent posées : choix du mode de gestion (Société d'économie mixte ou Société publique locale) ; modalités et calendrier de constitution ; nature du contrat liant la société à la collectivité locale...

## Faciliter et sécuriser la constitution de la société

Une fois la décision de créer une Epl arrêtée, la phase de constitution se profile. Cette seconde étape doit être menée avec la plus grande rigueur, en faisant appel à des compétences pluridisciplinaires pour s'assurer de la faisabilité économique du projet. Là encore, la Fédération des Epl peut apporter son expérience et vous mettre en relation avec des prestataires maîtrisant parfaitement toutes les spécificités des Epl.

## Bénéficier de l'expertise et du réseau de la Fédération des Epl

Forte de ses 40 collaborateurs, la Fédération des Epl a pour ambition d'être votre partenaire et de vous aider à vous doter d'une structure conjuguant esprit d'entreprise et culture du service public. Créé en 2003, son service d'appui aux projets d'Epl affiche des statistiques probantes : **500 projets suivis, 1 000 rendez-vous honorés et 160 Epl créées !**

➤ **Département collectivités locales**  
**Contact : Laurence Nègre**  
**Tél. : 01 53 32 22 39**  
**Fax : 01 53 32 22 22**  
**[l.negre@lesepl.fr](mailto:l.negre@lesepl.fr)**



# Une méthodologie en deux temps

## Le diagnostic d'opportunité

Dès qu'elle est sollicitée, la Fédération des Epl vous propose un rendez-vous afin d'étudier les conditions de faisabilité du projet. Cette **évaluation gratuite menée par un professionnel** de la Fédération permet :

- d'apporter les premières réponses concrètes à vos interrogations,
- d'établir un diagnostic d'opportunité, assorti de recommandations pratiques sur la conduite du projet.

Au terme de cette première étape, vous disposez de toutes les informations pour prendre votre décision et envisager sereinement la **phase de constitution de votre future société**.

## L'accompagnement par nos experts

À ce stade, la Fédération des Epl vous propose un accompagnement personnalisé par un expert juridique. Il comprend les services suivant :

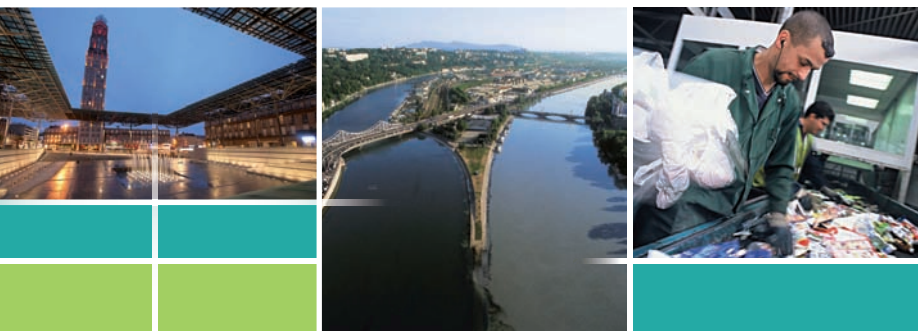
- un **dialogue permanent** l'expert juridique de la Fédération qui suit votre dossier,
- la mise à disposition de documents-clé (statuts et clauses type...) et l'aide à la rédaction de documents *ad hoc* (pacte d'actionnaires...),
- des échanges réguliers avec le réseau des Epl appartenant au même secteur d'activité,
- la mise en relation avec les partenaires référencés par la Fédération pour leurs compétences techniques et leurs offres commerciales : **Scet** (business plan), **Socotec** (conseils, démarche qualité), **Ipsec** (mutuelle et prévoyance), **cabinets d'avocats**... Chaque prestation fait l'objet d'un devis préalable.

## Des conditions attractives

Durant la phase de diagnostic, la mission d'évaluation est assurée **gratuitement** (hors frais de déplacement). L'accompagnement personnalisé par un expert de la Fédération des Epl entre dans le cadre d'une **préadhésion forfaitaire** de 4 000 euros TTC.

Celle-ci vous donne un accès permanent à l'ensemble des services réservés aux adhérents : service d'information et d'assistance juridique ; accès illimité aux nombreux réseaux professionnels de la Fédération des Epl...

**Pour en savoir plus :**  
[www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)  
rubrique « Créer une Epl »



➤ Fédération des Epl  
95 rue d'Amsterdam  
75008  
Tél. : 01 53 32 22 00  
Fax : 01 53 32 22 22

[www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)

